

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11)

EP 1 120 356 B2

(12)

NOUVEAU FASCICULE DE BREVET EUROPEEN

(45) Date de publication et mention de la décision concernant l'opposition:
26.07.2006 Bulletin 2006/30

(51) Int Cl.:
B65D 75/58 (2006.01)

(45) Mention de la délivrance du brevet:
13.08.2003 Bulletin 2003/33

(21) Numéro de dépôt: **00440020.6**

(22) Date de dépôt: **25.01.2000**

(54) Emballage de distribution de produits en feuilles

Spenderpackung zur Einzelentnahme bahnförmiger Gebrauchsartikel

Package for dispensing sheet-like articles one by one

(84) Etats contractants désignés:
AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU MC NL PT SE

- **Bretea, Sylvain**
49270 La Varenne (FR)
- **Tourre, Christian**
45500 Arrabloy (FR)

(43) Date de publication de la demande:
01.08.2001 Bulletin 2001/31

(74) Mandataire: **Nuss, Pierre et al**
Cabinet Nuss
10, rue Jacques Kablé
67080 Strasbourg Cédex (FR)

(73) Titulaire: **Georgia-Pacific France**
68320 Kunheim (FR)

(72) Inventeurs:
• **Laurent, Pierre**
68000 Colmar (FR)

(56) Documents cités:
EP-A- 0 401 621 **EP-A- 0 959 021**
DE-U- 8 901 535 **US-A- 2 343 222**
US-A- 2 364 439 **US-A- 2 866 586**

EP 1 120 356 B2

Description

[0001] La présente invention concerne le domaine des emballages, notamment des emballages servant simultanément de distributeurs, en particulier pour l'emballage et la distribution de produits en feuilles, à savoir de mouchoirs en papier ou analogues, et a pour objet un emballage destiné à cet effet.

[0002] La présentation de mouchoirs en papier ou analogue est bien connue. Généralement, les mouchoirs sont, soit empilés individuellement, soit enchevêtrés de telle manière qu'une traction sur le mouchoir près de l'ouverture et la sortie de ce dernier entraînent automatiquement la présentation du bord du mouchoir ou analogue suivant dans l'ouverture correspondante de l'emballage.

[0003] A cet effet, lesdits emballages sont pourvus d'une ouverture de distribution découpée sur une de leurs faces. De tels emballages distributeurs et les procédés de fabrication correspondants sont notamment connus par les documents FR-A-2 334 584, EP-A-0 275 481 et EP-A-0 401 621.

[0004] Ainsi, FR-A-2 334 584 décrit un emballage pour mouchoir en papier ou analogue, qui est pourvu d'une ouverture de saisie des mouchoirs ou autres, découpée au bord de l'une de ses faces et recouvrable au moyen d'un volet formant partie intégrale de l'emballage, relié de manière définitive à ce dernier par l'un de ses bords et dont au moins deux autres bords du contour sont fixés de manière arrachable audit emballage avant utilisation. Ainsi, un arrachage partiel du volet de fermeture permet un accès au contenu de l'emballage et le retrait des mouchoirs.

[0005] Par ailleurs, selon ce document, l'emballage est pourvu près du bord libre du volet d'un moyen de retenue de celui-ci par adhésion, en vue d'une fermeture temporaire après l'arrachage de ces deux bords fragilisés dudit emballage. Un tel moyen de retenue permet d'assurer une fermeture hygiénique de l'emballage entre deux utilisations.

[0006] On connaît également, par EP-A-0 401 621, un emballage destiné à la distribution de mouchoirs ou analogues, qui présente un moyen d'accès au contenu de l'emballage consistant en un volet formant partie intégrale dudit emballage et dont la première ouverture est réalisée par arrachage sur une partie de son contour suivant une ligne fragilisée.

[0007] Ces emballages permettent de répondre de manière satisfaisante aux problèmes posés par une saisie suivie d'une délivrance individuelle de mouchoirs ou analogues par la face correspondante.

[0008] Les emballages ainsi réalisés sont obtenus par découpe de flans dans une bande défilant en continu, lesdits flans étant ensuite repliés pour former l'emballage et munis simultanément de leur contenu, puis fermés, par mise en œuvre de machines adaptées à cet effet, telles que celles connues par EP-A-0 275 481.

[0009] Cependant, les emballages ainsi réalisés pré-

sentent l'inconvénient de ne permettre une fermeture hygiénique de leur ouverture de préhension des mouchoirs ou analogues que si le volet de fermeture est parfaitement appliqué au-dessus de ladite ouverture et y est maintenu. Ceci est d'ailleurs plus particulièrement le cas lorsque le volet de fermeture présente une surface correspondant exactement à celle de l'ouverture de saisie des mouchoirs ou analogues et n'est maintenu dans une position de refermeture que par l'intermédiaire d'une languette adhésive (EP-A-0 401 621).

[0010] Le document DE-U-8 901 535 décrit un emballage comprenant une bande adhésive attachée à un rabat d'une seule pièce avec l'emballage. Le document US-A-2 866 586 décrit un emballage selon le préambule 15 de la revendication 1 qui ne permet pas un bon arrachage du rabat lors de l'ouverture.

[0011] La présente invention a pour but de pallier ces inconvénients en proposant un emballage de distribution de produits en feuilles, à savoir de mouchoirs en papier 20 ou analogues permettant un accès aisément aux produits à distribuer, tout en assurant la possibilité de pouvoir refermer ledit emballage en préservant au maximum l'hygiène de son contenu.

[0012] A cet effet, l'invention a pour objet un emballage 25 selon la revendication 1.

[0013] L'invention sera mieux comprise, grâce à la description ci-après, qui se rapporte à des modes de réalisation préférés, donnés à titre d'exemples non limitatifs, et expliqués avec référence aux dessins schématiques 30 annexés, dans lesquels :

la figure 1 est une vue en perspective d'un emballage du type de celui de l'invention en position fermée avant utilisation ;

la figure 2 est une vue analogue à celle de la figure 1 d'un emballage du type de celui de après ouverture ;

la figure 3 est une vue en élévation frontale et en coupe de l'emballage suivant la figure 1 qui ne fait pas partie de la présente invention ;

la figure 4 est une vue analogue à celle de la figure 3 d'une variante de réalisation de l'emballage selon l'invention ;

la figure 5 est une vue partielle en perspective représentant la découpe de flan destiné à la réalisation d'emballages conformes à l'invention ;

les figures 6A à 6C représentent les étapes de réalisation de l'emballage, et

la figure 7 est une vue analogue à celle de la figure 2, d'une variante de réalisation de l'invention.

[0014] Les figures 1 à 4 et 7 des dessins annexés représentent un emballage de forme parallélépipédique et da section transversale rectangulaire, pourvu d'une ouverture 1 d'extraction d'un produit en feuille, tel qu'un mouchoir ou analogue.

[0015] Comme le montrent plus particulièrement les figures 1 et 2 des dessins annexés, l'ouverture 1 est mu-

nie d'un rabat 2 en au moins deux éléments superposés de tailles différentes, l'élément 2" de plus petite taille étant disposé sur la face intérieure de ce rabat 2. L'élément 2" est solidaire, au moins avant la première utilisation, de la portion d'un film sous-jacent 3 formant un revêtement intérieur l'emballage. Les éléments 2' et 2" formant le rabat 2 sont réalisés d'une seule pièce avec l'emballage et sont reliés par une partie de leur contour audit emballage, par l'intermédiaire de lignes fragilisées 4.

[0016] Selon une caractéristique connue, l'élément 2" de plus petite taille formant la face intérieure du rabat 2 détermine au moins en partie la surface de l'ouverture 1 de l'emballage, alors que l'élément 2' de plus grande taille, qui forme la face extérieure du rabat 2, est disposé avec possibilité d'arrachage partiel sur un rebord de recouvrement d'une face de l'emballage englobant celle comportant l'élément 2" formant la face intérieure dudit rabat 2.

[0017] L'ouverture 1 est disposée à cheval sur une arête 5 reliant deux côtés adjacents de l'emballage. Dans l'exemple représentés aux figures annexées, cette arête 5 relie un grand côté 9 à un petit côté 10, le rabat 2 présentant son axe d'articulation 6 sur le petit côté 10.

[0018] Dans le mode de réalisation selon la figure 3, qui ne fait pas partie de l'invention, l'emballage est constitué par un film formant enveloppe et dont les extrémités se chevauchent sur deux côtés adjacents, de sorte que l'emballage est doublé sur ces deux côtés. L'élément 2" de plus petite taille formant la face intérieure du rabat 2 fait partie, au moins partiellement, de la doublure interne 3. Cet élément 2" comprend une première partie 2"A, sur le plus grand côté 9, qui se prolonge sur une seconde partie 2"B recouvrant au moins en partie le petit côté 10.

[0019] Afin de permettre l'arrachage des deux éléments 2' et 2" du rabat 2, lors de la première utilisation de l'emballage, l'élément 2" formant la face intérieure est solidarisé, par exemple par soudage, de l'élément 2' formant la face extérieure, au moins le long de la partie 2"B et éventuellement, partiellement de la partie 2"A.

[0020] Ainsi, lors de l'ouverture de l'emballage, une traction sur le bord libre de l'élément 2' du rabat 2 entraînera, après la déchirure initiale du début du contour de cet élément 2' un entraînement de la partie 2"B de plus petit taille et une déchirure simultanée de son contour, de sorte que l'ouverture 1 est automatiquement libérée.

[0021] Après extraction d'un mouchoir ou analogue, il suffira de repositionner le rabat 2 par repliage le long du côté correspondant de l'emballage pour fermer l'ouverture 1.

[0022] Conformément à une autre caractéristique Connue en soi, l'emballage peut avantagusement être pourvu, près du bord libre de l'élément 2', d'une attache amovible 8, telle qu'un pavé adhésif autocollant ou un ruban adhésif. Ainsi, il est possible d'assurer un maintien sûr de la fermeture du rabat 2 après extraction d'un mouchoir ou analogue, même après plusieurs ouvertures et fermetures.

[0023] De manière connue, comme le montre plus particulièrement la figure 5 des dessins annexés, l'emballage conforme à l'invention, est réalisé par pliage d'un flan préécoupé le long de lignes de pliage représentées en traits mixtes fins. Ce flan est pourvu de lignes préformées de fragilisation 4 correspondant aux contours des éléments arrachables 2' et 2" destinés à former le rabat 2. La disposition de ces éléments 2' et 2" permet de réaliser une fragilisation de contour pour les deux éléments 2' et 2" avec un seul et même outil. Il s'agit, par exemple, d'une ligne constituée par des découpes selon des tirets séparés par des tenons.

[0024] En effet, du fait que le rabat 2 est constitué par la superposition d'un élément de plus grande taille 2' sur un élément de taille plus petite 2", il suffit de prévoir des lignes fragilisées d'arrachage, de telle manière que celles-ci s'étendent, d'une part, sur une partie de l'emballage correspondant à un petit côté 10 et à une surface adjacente du grand côté 9 et, d'autre part, sur une partie de l'emballage correspondant à un bord 11 rabattu sur le grand côté 9 et partiellement au petit côté 10 correspondant à chaque emballage sur une bande en défillement. La découpe du flan en éléments individuels correspondant chacun à un emballage est ensuite effectuée de telle manière que l'une de ses extrémités AA soit formée par le bord 11 comportant l'élément de plus grande taille 2' et que l'autre extrémité BB soit formée par un petit côté 10 pourvu de l'élément de plus petite taille 2" s'étendant en partie sur le grand côté adjacent.

[0025] La figure 4 des dessins annexés représente un produit selon l'invention, dans laquelle a partie 2"B a été repliée sur la partie 2"A. Ces parties sont solidaires l'une de l'autre par l'articulation formée par le pli. La partie 2"B est elle-même solidaire de la face Interne de l'élément 2' située au-dessus du grand côté 9 de l'emballage. Cette partie 2"B est collée ou thermo-soudée sur l'élément 2'. Cette caractéristique permet d'améliorer l'arrachage de l'élément 2" au moment de la première utilisation. Il permet également d'obtenir, dans la zone de l'ouverture 1 de l'emballage une triple épaisseur de paroi du rabat 2 favorisant encore davantage la fermeture de l'emballage après usage et ainsi l'amélioration de l'hygiène.

[0026] Les figures 6A à 6C représentent schématiquement la séquence des opérations permettant la réalisation de l'emballage selon la figure 4.

[0027] Après découpe dans un film, par exemple de matière plastique transparente, le flanc 100 est introduit, par l'intermédiaire d'un élément formant poussoir, dans une alvéole de façonnage 111, ménagée à la périphérie d'une roue 110. Deux panneaux 102' et 102"B du flanc dépassent de l'alvéole et sont appliqués contre la surface périphérique extérieure de la roue (figure 6A). Après déplacement d'une fraction de tours, la roue vient disposer l'alvéole en face d'un moyen de chargement d'un paquet P de mouchoirs qui est alors introduit dans celle-ci.

[0028] Ensuite, un moyen, tel qu'un jet d'air associé à une courroie, rabat le panneau 102' de 180°. Il s'ensuit que ce panneau 102' recouvre l'ouverture de l'alvéole

111 et le panneau 102"B (figure 6B). Une barre chauffée 112 assure alors le soudage des panneaux 102' et 102"B entre eux. Ensuite, le paquet est expulsé de l'alvéole et un pavé d'adhésifs autocollants 102 tel qu'une colle "hot melt", est déposée sur la face extérieure du paquet portant le panneau 102"B (figure 6C) puis l'ensemble formé par les deux panneaux est rabattu sur le pavé de colle et y adhère. Le paquet subit alors les autres étapes de formation et de rassemblement de manière connue.

[0029] Grâce à l'invention, il est possible de réaliser un emballage de distribution pouvant être aisément manipulé par l'utilisateur et permettant d'assurer, pendant toute la durée de l'utilisation, une fermeture répétée correcte dudit emballage. Il peut ainsi être assurée une sauvegarde de l'hygiène du contenu, celui-ci n'étant accessible qu'après une manoeuvre volontaire du rabat 2, de sorte que le risque de pollution du contenu est pratiquement annulé.

[0030] En outre, l'extraction des mouchoirs ou analogues est facilitée, du fait que l'ouverture 1 peut présenter des dimensions relativement importantes. L'ouverture 1 peut être placée dans le sens longitudinal de l'étui ou bien dans le sens transversal, comme il ressort plus particulièrement de la figure 7. De plus, l'ouverture d'extraction peut être prévue de grande dimension.

[0031] Bien entendu, l'invention n'est pas limitée aux modes de réalisation décrits et représentés aux dessins annexés. Des modifications restent possibles, notamment du point de vue de la constitution des divers éléments ou par substitution d'équivalents techniques, sans sortir pour autant du domaine de protection de l'invention.

Revendications

1. Emballage de forme parallélépipédique et de section transversale rectangulaire pourvu d'une ouverture (1) d'extraction d'un produit en feuille, tel qu'un mouchoir ou analogue, ladite ouverture (1) étant disposée à cheval sur une arête (5) reliant deux côtés adjacents de l'emballage, à savoir une arête (5) reliant un grand côté (9) à un petit côté (10) et ladite ouverture (1) étant munie d'un rabat (2) en au moins deux éléments superposés (2', 2") de tailles différentes, l'élément de plus petite taille (2") étant disposé sur la face intérieure de ce rabat (2), les éléments superposés (2', 2") étant reliés, avant première utilisation, par au moins une partie de leur contour audit emballage par l'intermédiaire de lignes fragilisées (4), lesdits éléments superposés (2', 2") formant le rabat (2) étant réalisés d'une seule pièce avec l'emballage, **caractérisé en ce que** :

- l'élément de plus petite taille (2") comporte deux parties superposées (2"A, 2"B), la deuxième partie (2"B) étant repliée sur la première partie (2"A), lesdites deux parties (2"A, 2"B) étant ainsi solidaires l'une de l'autre par une articula-

tion formée par le pli obtenu, la deuxième partie (2"B) étant elle-même solidaire de la face interne de l'élément de plus grande taille (2'), et - près du bord libre de l'élément de plus grande taille (2'), qui forme la face extérieure du rabat (2) est prévu une attache amovible (8), telle qu'un pavé adhésif autocollant ou un ruban adhésif.

10 2. Emballage selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** l'élément de plus petite taille (2") formant la face intérieure du rabat (2) détermine au moins en partie la surface de l'ouverture (1) de l'emballage, alors que l'élément de plus grande taille (2'), qui forme la face extérieure du rabat (2) est disposé avec possibilité d'arrachage partiel sur un rebord de recouvrement d'une face de l'emballage englobant celle comportant l'élément de plus petite taille (2") formant la face intérieure dudit rabat (2).

20 3. Emballage selon l'une quelconque des revendications 1 et 2, **caractérisé en ce que** le rabat (2) présente son axe d'articulation 6 sur le petit côté (10) de l'emballage.

25 4. Emballage selon l'une quelconque des revendications 1 et 2, **caractérisé en ce que** l'élément de plus petite taille (2") formant la face intérieure du rabat (2) fait partie, au moins partiellement, de la doublure interne (3).

30 5. Emballage selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, **caractérisé en ce qu'il** est réalisé par pliage à partir de flan pré découpé et muni de lignes de pliage et de lignes de fragilisation (4) correspondant aux contours desdits éléments superposés (2', 2") arrachables destinés à former le rabat (2).

Claims

40 1. Packaging with a parallelepiped shape and rectangular cross-section provided with an aperture (1) for extracting a sheet-like product, such as a handkerchief or the like, said aperture (1) spanning an edge (5) connecting two adjacent sides of the packaging, namely an edge (5) connecting a large side (9) to a small side (10), said aperture (1) being provided with a flap (2) consisting of at least two superimposed elements (2', 2") of different sizes, the smaller element (2") being disposed on the internal face of this flap (2), the elements (2', 2") being connected, prior to the first use, by at least a portion of their contour to said packaging by weakened lines (4), said superimposed elements (2', 2") forming the flap (2) being produced in a single piece with the packaging, **characterised in that**:

- the smaller element (2") comprises two superimposed parts (2"A, 2"B), the second part (2"B) being folded on the first part (2"A), said two parts (2"A, 2"B) being connected to another or integral with owing to an articulation formed by the obtained fold, the second part (2"B) being itself connected to or integral with the internal face of the larger element (2'), and
 - close to the free edge of the larger element (2') which forms the external face of the flap (2), a detachable fastener (8) such as a self-adhesive block or an adhesive strip is provided.
- 5
2. Packaging, according to claim 1, **characterised in that** the smaller element (2") forming the interior face of the flap (2) at least partly determines the surface of the packaging aperture (1), while the larger element (2') forming the external face of the flap (2) is disposed with the possibility for partial tearing along a covering rim of a packaging face encompassing that comprising the element (2") forming the internal face of said flap (2).
- 15
3. Packaging, according to either one of claims 1 and 2, **characterised in that** the flap (2) has its axis of articulation (6) on the small side (10) of the packaging.
- 25
4. Packaging, according to either one of claims 1 and 2, **characterised in that** the smaller element (2") forming the internal face of the flap (2) is a part, at least partially, of the interior lining (3).
- 30
5. Packaging, according to any one of claims 1 to 4, **characterised in that** it is produced by folding from the blank which is precut and provided with folding lines and weakening lines (4) corresponding to the contours of the tearable and superimposed elements (2' and 2") intended to form the flap (2).
- 35
- 40
- Patentansprüche
1. Verpackung in Form eines Quaders und mit rechteckigem Querschnitt, versehen mit einer Öffnung (1) zum Herausziehen eines blattartigen Produktes, wie einem Taschentuch oder ähnlichem, wobei die genannte Öffnung (1) über eine Kante (5) angeordnet ist, die zwei benachbarte Seiten der Verpackung verbindet, insbesondere eine Kante (5), die eine große Seite (9) mit einer kleinen Seite (10) verbindet und wobei die besagte Öffnung (1) mit einer Klappe (2) versehen ist aus mindestens zwei übereinander angeordneten Elementen (2', 2") unterschiedlicher Größe, wobei das kleinere Element (2") auf der Innenseite der Klappe (2) angeordnet ist, und wobei die Elemente (2', 2") vor ihrem ersten Gebrauch mittels Bruchlinien (4) entlang wenigstens eines Teils
- 45
- 50
- 55
- ihrer Kontur mit der genannten Verpackung verbunden sind, wobei die besagten Elemente (2', 2"), die die Klappe (2) bilden, einstückig gebildet sind mit der Verpackung, **dadurch gekennzeichnet, dass**:
- das kleinere Element (2") zwei übereinander liegende Teile (2"A, 2"B) beinhaltet, wobei das zweite Teil (2"B) auf das erste Teil (2"A) gefaltet ist, so dass die besagten zwei Teile (2"A, 2"B) solidarisch oder miteinander verbunden sind über ein Gelenk, das durch den entstandenen Knick gebildet ist, wobei das zweite Teil wiederum (2"B) mit der Innenseite des grösseren Elementes (2') solidarisch oder verbunden ist, und
 - nahe zum freien Rand des Elementes (2') mit den grösseren Abmessungen, das die äußere Seite der Klappe (2) bildet, eine lösbare Halterung (8) vorgesehen ist, wie ein selbstklebendes Haftkissen oder ein Klebeband.
- 20
2. Verpackung gemäß Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, dass** das kleinere Element (2"), das die Innenseite der Klappe (2) bildet, wenigstens einen Teil der Fläche oder Öffnung (1) der Verpackung bildet, während das grössere Element (2'), das die Außenseite der Klappe (2) bildet, mit der Möglichkeit des teilweisen Herausreißens auf einem Abdekkungsrand auf einer Seite der Verpackung angeordnet ist, die das kleinere Element (2") enthält, das die Innenseite der genannten Klappe (2) bildet.
- 25
3. Verpackung gemäß einem der Ansprüche 1 oder 2, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Klappe (2) ihre Schwenkachse (6) auf der kleinen Seite (10) der Verpackung aufweist.
- 30
4. Verpackung gemäß einem der Ansprüche 1 und 2, **dadurch gekennzeichnet, dass** das kleinere Element (2"), das die Innenseite der Klappe (2) bildet, zumindest teilweise einen Teil des Innenfutters (3) bildet.
- 35
5. Verpackung gemäß einem der Ansprüche 1 bis 4, **dadurch gekennzeichnet, dass** sie gebildet wird durch Falten eines vorgeschnittenen Zuschnitts, und mit Faltlinien und Bruchlinien (4) versehen ist, die den Konturen der herausreisbaren übereinander angeordneten Elemente (2' und 2") entsprechen, die bestimmt sind, um die Klappe (2) zu bilden.
- 40
- 45
- 50
- 55

Fig-1

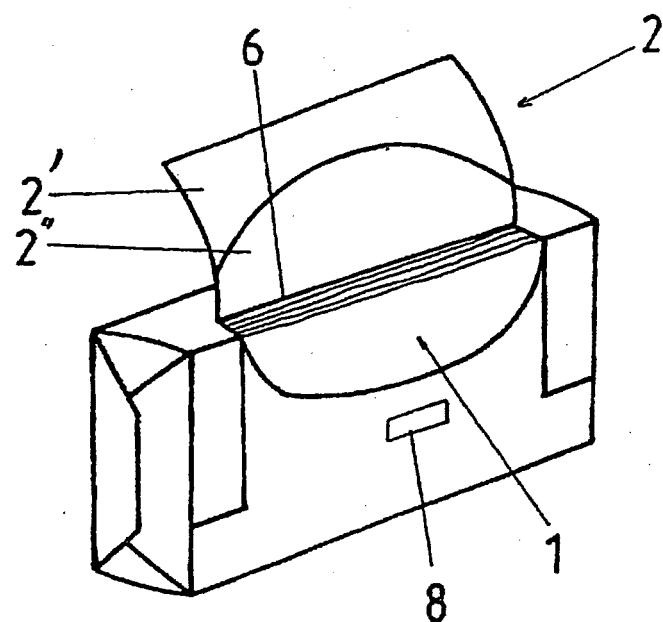
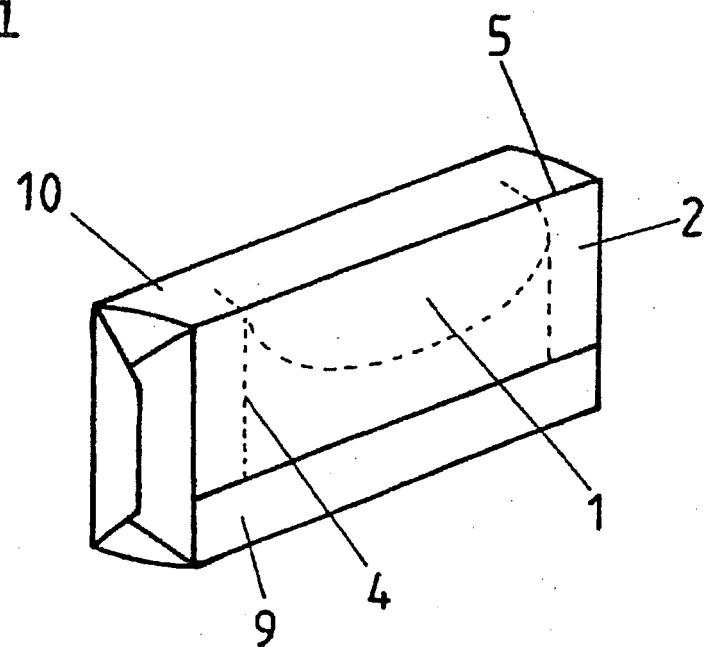


Fig-2

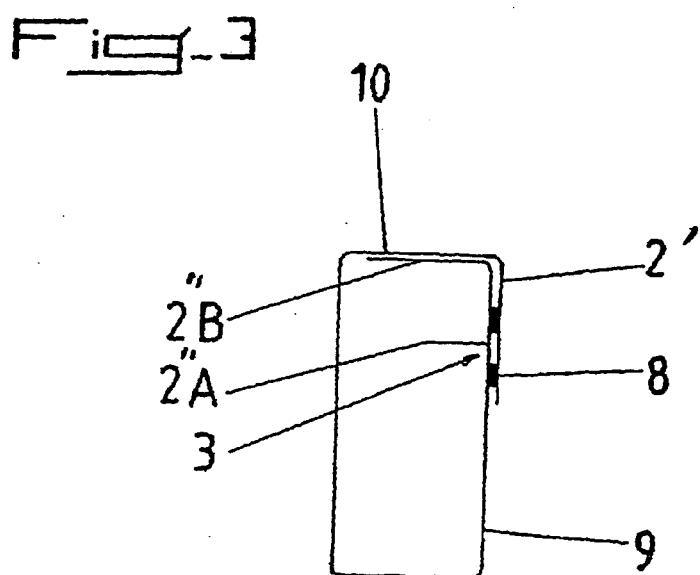
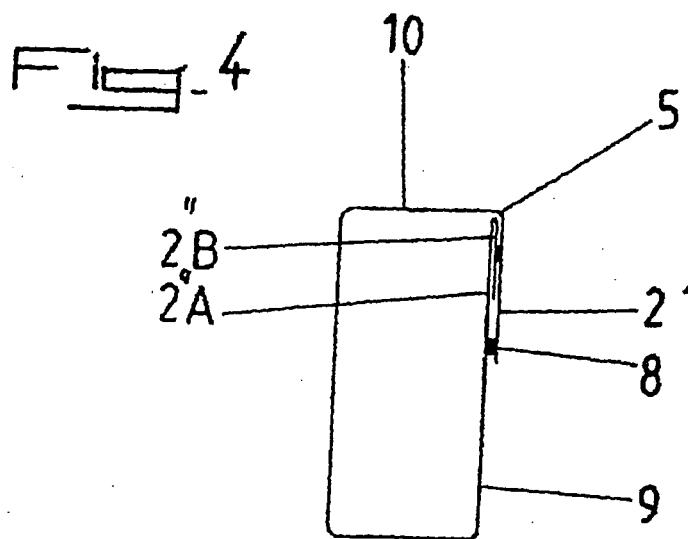


FIG-5

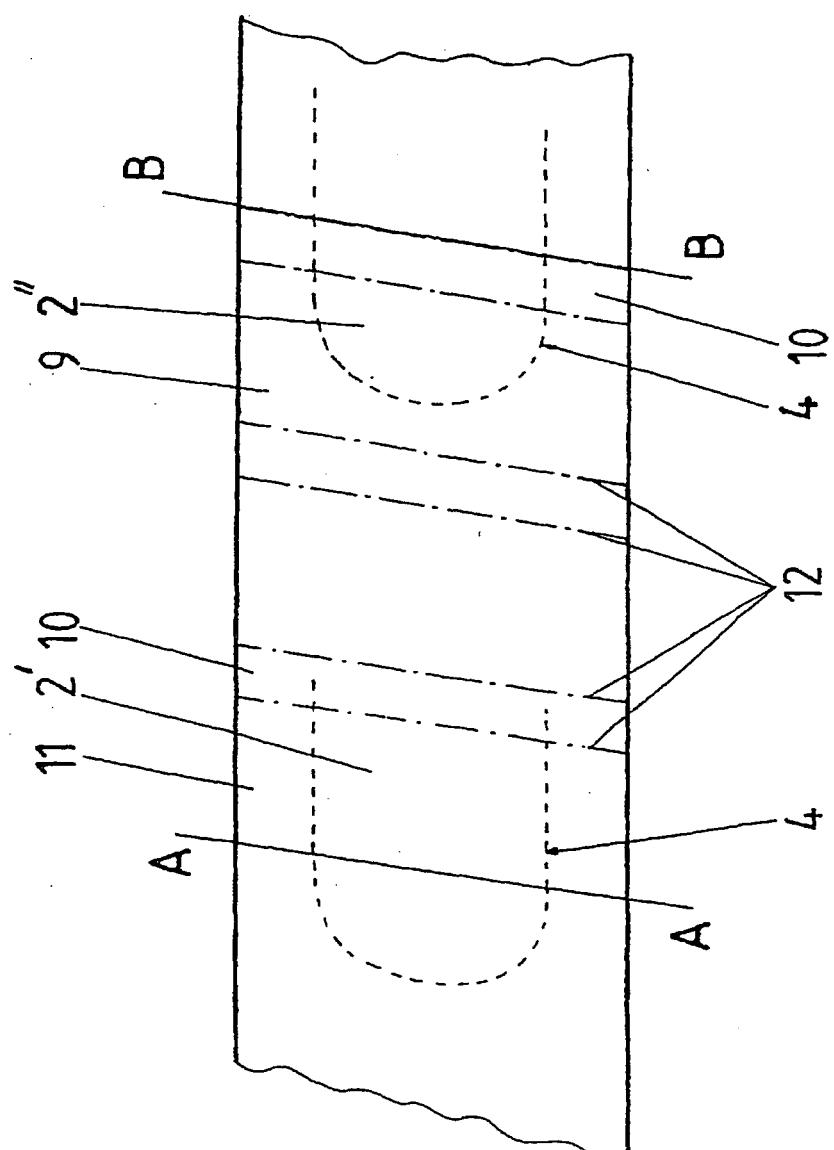


FIG.-6A

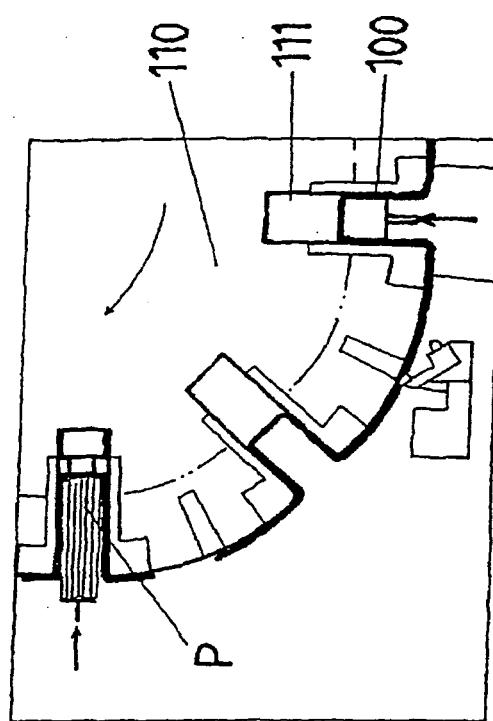
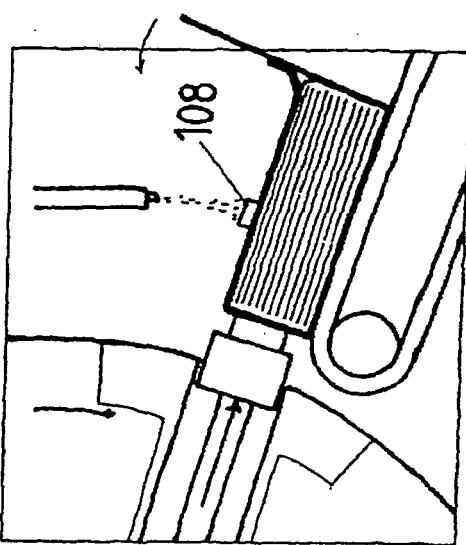


FIG.-6C



102' 102" 102' 102"

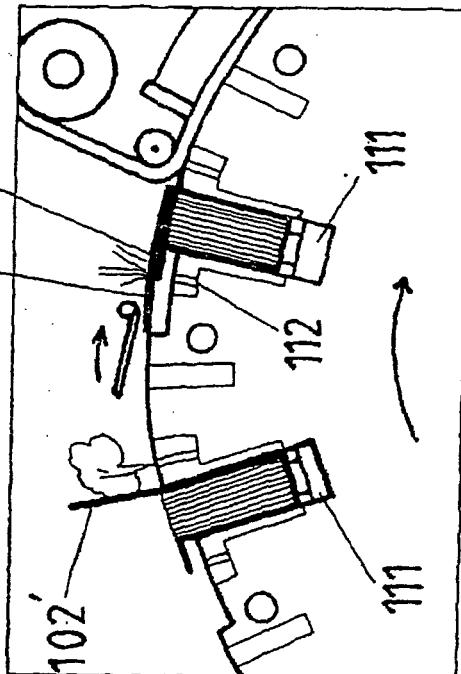


FIG.-6

FIG.-6B

Fig-7

